



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	11

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 Octobre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 7 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. HERNANDEZ, JM PEREZ, H. BOUYRIE, J. VARTAVARIAN, P. LABORDE, F. GUILLAMET, P. BENOIST, M.J. EVENE, B. PASCOUAT, D. MOUSTIE, B. DUBEARNES, C. BAYENS, H. DARRIGADE, M. REMAZEILLES, D. MAHE, J. DE LA RIVA, V. DARTIGUEMALLE, J.P. FORGUES, M. DIRIBERRY, J.L. BELESTIN, I. CAZALIS, P. VENDRIOS, F. BETBEDER, R. GELEZ, J. ROMAIN, A. COELHO, D. BECUS, M. CASTETS, J. BOUHAIN, L. COUTURE, M.F. GONSETTE, D. JAMMES

Ont donné pouvoir : S. CAS à H. BOUYRIE, A. JOIE à P. LABORDE, F. COUNILH à M. DIRIBERRY, R. DUCAMP à P. BENOIST, C. TOLLIS à P. VENDRIOS, N. ROSPARS à V. DARTIGUEMALLE, M.T. LIBIER à J.L. BELESTIN, E. CLAVERIE à I. CAZALIS, F. BREDE à F. BETBEDER, B. DARETS à D. BECUS, J.C. DAULOUEDE à L. COUTURE

Absents excusés : V. AUDOUY, P. CASTEL, M. BRUTAILS, C. DAUGA, T. LABASTE, N. MEDDA, S. BELLANGER, E. GRACIET, C. JAY, A. LATXAGUE, J.P. LAUDINET, P. LARD, M. DEMASDELAGE, M. GIRAUDO, T. PERIAUT, J.M. GARAT, B. LANGOUANERE, S. BERGEROO, J. LAPEYRE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2024-10-02 – OBJET : Création d'un poste agent technique

Suite au départ à la retraite d'un agent du service exploitation le service doit procéder à son remplacement. Compte tenu du statut de droit public de l'agent et compte tenu des règles concernant les services à caractère industriel et commercial, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'agent technique de droit privé.



L'assemblée délibérante,

Vu le Tableau des effectifs,

Considérant le service du syndicat comme service public à caractère industriel et commercial,

Considérant le besoin de personnel pour assurer le remplacement d'un départ à la retraite d'un agent pour le service exploitation des réseaux eau potable et assainissement,

Considérant que la dépense du poste est prévue au budget Eau Potable,

Après en avoir délibéré, le **comité syndical** à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer un poste permanent d'agent technique– niveau 4 ou 5 à compter du 1er novembre 2024, régi par le Code du Travail, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- que M. le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 15 octobre 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département